

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



JANVIER - FEVRIER 2015 N° 145

Le Mariage Chrétien

L'Évangile des Noces de Cana que la Liturgie nous a proposé voici quelques jours met sous nos yeux ce premier Miracle de Notre Seigneur Jésus-Christ, accompli au début de sa vie publique. Beaucoup de pères de l'Église pensent que ce fut à ce moment que Notre Seigneur institua le sacrement de Mariage.

Saint Épiphane de Salamine, dans sa défense du Mariage, voit Notre Seigneur Jésus-Christ bénir les Noces de sa présence.

Saint Cyrille d'Alexandrie commente ainsi l'Évangile de Saint Jean : « Beaucoup de choses très importantes ont été réalisées en même temps dans ce premier signe (Cana). Les Noces sont devenues honorables et ont été sanctifiées. »

Ainsi, Notre Divin Maître a institué, au début de sa vie publique, deux sacrements : le Baptême et le Mariage. Le premier a été institué pour le salut des individus, pour le salut des âmes ; le second l'a été pour le salut des cités, des familles. Pour cela, Il avait hâte de leur procurer les grâces nécessaires dès le début de sa Mission. Il a, en quelque sorte, devancé l'heure, pour faire part à chacun et aux familles des Grâces qu'Il méritera plus tard sur la Croix.

L'épisode de Cana le montre bien. En premier lieu, Notre Seigneur a été invité à ces Noces ; et c'est en sa présence que les Noces se sont accomplies. N'est-ce pas cela le sacrement de Mariage ? Il est ce

contrat qu'un homme et une femme font devant l'Église et Notre Seigneur Jésus-Christ par lequel ils s'engagent dans les liens sacrés du mariage pour fonder une famille.

Le miracle lui-même évoque cette institution : le passage de l'eau en vin. N'est-ce pas figurer ici le passage de l'institution primitive du mariage au sacrement de Mariage ? Notre Seigneur a restauré l'institution du mariage dans sa perfection primitive, révoquant les allègements concédés de l'Ancien Testament, en particulier ce qui concerne son indissolubilité comme le note saint Augustin : « Ayant été invité aux noces, le Sauveur s'y est rendu pour resserrer le lien de chasteté conjugale, et nous révéler ce qu'il y a de mystérieux dans les noces. »

« Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. »

« Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. »

Notre Seigneur élèvera même le mariage à une dignité nouvelle et lui donnera une perfection qu'il n'avait pas encore, celle d'être un sacrement.

Ainsi, le désir des époux chrétiens n'est pas tant de donner la vie naturelle, la vie terrestre, mais surtout de donner la vie à de nouveaux citoyens du Ciel et des fils de l'Église comme l'écrit le Pape Léon XIII : « La fin qui a été assignée au mariage chrétien, ce n'est pas seulement de propager le genre humain, mais aussi de donner à l'Église des enfants, concitoyens des saints et familiers de Dieu. »



Et ce grand sacrement, comme l'appelle Saint Paul, donne aux époux chrétiens la grâce d'accomplir fidèlement leur belle vocation.

Enfin, les époux chrétiens ont reçu par le Mariage la mission de représenter l'union indissoluble entre Notre Seigneur Jésus-Christ et l'Eglise.

Désormais, pour les baptisés, il n'y a d'union conjugale légitime que celle qui se contracte au pied de l'autel par le sacrement de Mariage. Dès les premiers siècles, nous voyons l'Eglise bénir le mariage des jeunes époux ; au III^{ème} siècle, Tertullien en dresse ce tableau : « Où trouver des paroles pour exprimer toute l'excellence et la félicité d'un mariage chrétien ? L'Eglise en dresse le contrat, l'oblation divine le confirme, la bénédiction pastorale y met le sceau, les anges qui en sont témoins l'enregistrent, et le Père céleste le ratifie. »

C'est pourquoi nous déplorons des abus de langages qui peuvent tromper. Ainsi, il en va du mariage civil, cette formalité qui ne fait qu'accorder les effets civils au mariage chrétien. Mais, pour les baptisés, le mariage civil n'est rien, sans le mariage religieux. On entend de temps en temps la satisfaction de certains parce que ces jeunes se sont mariés civilement. Cela ne change en rien leur situation désordonnée. Il en va de même de l'expression divorcés-remariés qui accorderait à l'Etat le pouvoir de dissoudre le lien conjugal et de lier par un nouveau mariage.

En effet, pour les baptisés, il n'existe pas d'union conjugale légitime en dehors du mariage religieux, et, les autres situations comme le concubinage, ou le seul mariage civil, demeurent des désordres.

Ces désordres n'atteignent pas simplement les individus mais le bien commun de la Cité et de l'Eglise elle-même. Ces désordres demeurent graves. Nous avons des yeux pour les voir ; car, ce sont des situations publiques et nous avons une intelligence pour les juger comme des désordres qui lèsent le bien commun.

Le Synode sur la famille du mois d'octobre montre une manœuvre dialectique qui souhaite atteindre le mariage.

Ainsi, que penser de l'admission des « divorcés-remariés » à la Communion ? Sans parler de l'état de leur conscience installée dans le péché mortel, nous devons surtout considérer le désordre grave et public que constitue leur situation qui demeure illégitime et s'oppose à l'indissolubilité du Mariage. Les admettre à la Communion ce serait reconnaître la légitimité de leur situation, ne plus y voir un désordre et ainsi remettre en cause l'indissolubilité même du Mariage. Nous voyons par là ce qu'implique une telle proposition.

Le Cardinal Kasper, le mauvais génie de ce synode, avance deux propositions fort téméraires, oppo-

sées à l'enseignement de l'Eglise.

La première est de considérer que le mariage civil garderait quelques éléments du mariage chrétien. C'est ici l'application analogique du principe de l'œcuménisme à la morale. Citons ici notre Supérieur Général, Mgr Fellay : « Il propose une application pastorale au mariage des nouveaux principes sur l'Eglise énoncés au concile Vatican II au nom de l'œcuménisme : il y a des éléments d'ecclésiologie en dehors de l'Eglise. Il passe logiquement de l'œcuménisme ecclésial à l'œcuménisme matrimonial : il y aurait ainsi, selon lui, des éléments du mariage chrétien en dehors du sacrement. Pour voir les choses concrètement, demandez donc à des époux ce qu'ils penseraient d'une fidélité conjugale 'œcuménique' ou d'une fidélité dans la diversité ! »

Ainsi, l'union civile garderait selon le Cardinal Kasper des éléments bons venus du mariage chrétien. On entend dire ainsi : « Oui, mais ils s'aiment. » Certes, dans une situation désordonnée, il existe toujours quelques éléments que l'on peut qualifier de « bons ». Le mal absolu n'existe pas ; le mal étant une déficience du bien, un désordre, il a, pour exister, besoin de quelque bien pour s'y greffer. Ainsi, selon une remarque d'un théologien, les éléments bons se trouvent habituellement mis au service de ce qui est déficient.

Mais cela ne légitime pas pour autant ce qui reste toujours un désordre, contraire au mariage catholique.

Sa deuxième assertion considère le mariage contracté au pied de l'autel non comme la norme, le principe sur lequel doit se bâtir la famille chrétienne, mais comme un idéal de perfection qui n'est pas atteint par tous. En dessous, il se trouve d'autres styles d'unions quoique imparfaites qui seraient pourtant légitimes, comme des degrés pour parvenir à la perfection du mariage chrétien. Comment recevoir une telle proposition ? On voit combien elle demeure contraire à l'enseignement de l'Eglise et conduit à la relativisation de la Morale chrétienne.

Pour les baptisés, seul le sacrement de Mariage est légitime. Rappelons-nous ce grand principe de l'enseignement de l'Eglise catholique. Craignons qu'une brèche ne s'ouvre aujourd'hui au grand détriment des âmes.

Prions pour que cet assaut contre le mariage et la famille n'aboutisse pas à l'automne prochain. Et, surtout que nos familles vivent de la sainteté et de la grâce du mariage. Que les parents, par l'exemple de leur vie, par l'exercice des vertus conjugales, donnent à leurs enfants le désir de reproduire à leur tour dans leur propre foyer ce qu'ils ont d'abord admiré chez leurs propres parents.

Abbé Vincent Callier

Jésus est bien né le 25 décembre

Il est de bon ton aujourd'hui de remettre tout en question. En cette période de Noël, on entendait certains affirmer avec une certitude péremptoire que Jésus n'était pas né le 25 décembre. Même si ce n'est pas un dogme de Foi ; pourtant, nous avons bien des raisons appuyées sur des motifs importants d'affirmer au contraire que Notre Divin Sauveur est bien né à Bethléem le 25 décembre.

En 386, Saint Jean Chrysostome donnait à Antioche un célèbre sermon pour prouver l'historicité de la date de Noël. Cela faisait dix ans qu'Antioche avait, avec joie et ferveur, adopté l'usage romain de célébrer cet anniversaire le 25 décembre. Il est vrai qu'au paravant, cette Cité, comme tout l'Orient, avait associé la date de Noël avec celle de l'Épiphanie, et célébrait cet anniversaire le 6 janvier.

Saint Jean Chrysostome nous les donne dans cette fameuse homélie. Il s'appuie d'abord sur l'antiquité de cette fête. En effet, elle était connue et solennisée avec faste depuis longtemps en Occident et à Rome en particulier. Quand on l'invoque alors au IV^{ème} siècle en Occident c'est toujours comme une fête antique.

Mais, Saint Jean Chrysostome invoque un deuxième argument de poids. Il parle des anciens registres conservés à Rome du dénombrement de Cyrinus dont parle l'Évangile. Ces registres qui gardent la trace de la naissance de Jésus, le Saint Docteur n'est pas seul à en parler. Déjà, Tertullien au III^{ème} siècle les connaissait : **Adversus Marcion. Lib. IV, cap. 7** : « Personne ne connaissant encore ni son peuple, ni sa tribu, ni sa maison, **avant le recensement d'Auguste que les archives romaines gardent comme un témoin irrécusable de la naissance de Jésus-Christ ?** »

Plus tard, le Pape Saint Jules I^{er} les consulte pour répondre aux inquiétudes de Saint Cyrille de Jérusalem et confirmer la date de la naissance de Jésus-Christ. Nous ne sommes donc pas étonnés alors de voir la ville de Rome connaître cette date alors qu'elle paraît avoir été ignorée par l'Orient jusqu'au IV^{ème} siècle.

Saint Jérôme qui cherche à l'introduire en Palestine, la défend comme une date historique et antique : « Pensons-y, c'est bien aujourd'hui que le Christ est né. D'autres veulent qu'il soit né à l'Épiphanie ; nous ne condamnerons pas leur opinion, mais, nous suivrons ce qu'on nous a enseigné. Ce que je viens

d'avancer, ce n'est pas mon sentiment particulier, c'est l'avis des anciens. Tout l'univers se prononce contre la pratique de cette province. » (*Sermon donné le 25 décembre 401*)

Dans son sillage, Saint Augustin la propose comme la date traditionnelle de la naissance du Sauveur : « On s'accorde également à mettre la naissance de Jésus-Christ au huit des calendes de janvier, (25 décembre). »

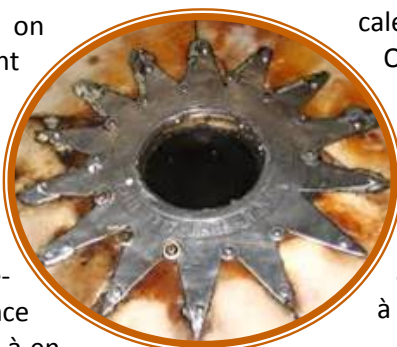
Reprenons l'homélie de Saint Jean Chrysostome. Il donne un troisième et dernier argument, l'ordre chronologique des événements, tel que nous le rapporte l'Évangile. L'Annonciation de l'Ange Gabriel à Notre Dame a eu lieu six mois après celle à Saint Zacharie dans le Temple. Or, plusieurs indications plaçant cette apparition de l'Ange au prêtre Saint Zacharie fin septembre. La première est la fête de la conception de Saint Jean-Baptiste qui a toujours été en Orient solennisée le 23 septembre. Une autre indication vient de Qumran. On y a découvert le calendrier des tours de service des prêtres.

Or, la classe d'Abia, l'une des vingt-quatre classes sacerdotales servait au Temple à partir du 23 septembre. L'Évangile a soin d'ailleurs de souligner que Saint Zacharie appartenait à cette classe. Ce n'est qu'après avoir rempli son service au Temple, qu'il retourna dans son foyer à Eim Karem, comme l'écrit Saint Luc.

Le fait d'ailleurs que les Grecs aient adopté sans difficulté la date de Noël est à lui seul un argument de poids. On sait avec quelles difficultés les Orientaux ont toujours reçu ce qui venait de Rome. Ainsi, pour que Rome et les églises d'Orient célèbrent la fête de Pâques ensemble, il a fallu plus de deux siècles de controverses. Si pour la date de Noël, la chose a été si simple, l'argument devait être assez fort pour les convaincre. Seul l'argument historique pouvait le faire : Notre Seigneur est bien né le 25 décembre.

Certains réduisent la date de Noël à une date symbolique. Notre Seigneur Jésus-Christ est la Lumière ; et cette Lumière commence à poindre au moment du solstice d'hiver où les jours commencent à grandir. Certes, cette date est symbolique. Mais, elle l'est non de la volonté des hommes mais de la volonté de Dieu qui a voulu naître ce jour.

Abbé Vincent Callier



Une question de vie ou de mort

Dans les sacristies pauvres, bien chers frères, il n'y a pas d'ornements roses ; et d'ailleurs à certains roses, Barbie ou bonbon, qui ne siéent pas à la divine liturgie, je préfère encore un violet bien plus franc. Ce qui est certain cependant, c'est que le ton change aujourd'hui : l'austère violet se module normalement en rose violacé ; quelques fleurs ici ou là réapparaissent sur les gradins de l'autel, et surtout retentit l'appel de l'apôtre, qui fait le chant d'entrée et que reprend aussi l'épître de ce dimanche : « *Gaudete* », Réjouissez-vous ! Et saint Paul, craignant de ne pas s'être bien fait comprendre, ajoute : « je vous le redis encore, réjouissez-vous ».



Et ce n'est pas seulement parce que c'est bientôt Noël qu'il faut se réjouir ; car l'Avent, - saint Bernard l'a noté depuis longtemps - c'est aussi l'attente de l'avènement dernier du Christ sur les nuées du ciel ; c'est donc en raccourci tout notre pèlerinage terrestre, et à cet égard, la joie est une des notes essentielles, de la vie chrétienne comme de l'Avent qui la figure ; elle est un des points capitaux du combat spirituel : l'igné Ignace de Loyola en fait la clef de son discernement des esprits, et l'austère Thomas d'Aquin en fait pour chacun, une question de vie ou de mort.

Là-dessus, aujourd'hui, je veux m'expliquer, car je vous trouve bien tristes, accablés et sans plus de ressource pour exorciser tous ces démons, les plus tristes de tous les êtres, qui tournent autour de nous, et qui répandent dans nos vies, dans nos pensées, dans nos amours, l'odeur infecte et putréfiée de leur éternel chagrin.

*

Et le premier point que j'avance, c'est que la tristesse est une passion de mort. Une des passions humaines qui nous affectent à longueur de journée. C'est par exemple, - je vous fais une confidence - que la sœur se bouche les oreilles, le goût sans goût de la pomme de terre qui, à l'approche de la cuisine, fait passer sur tout

mon corps le frisson de la tristesse quand on se dit que ça va être la pitance de midi. Et chacun de nous a ces odeurs, ces bruits, ces sensations, ces images, ces visages peut-être aussi, qui apportent avec eux le dégoût de la tristesse. Et tous ces mouvements qui s'agitent en nos cœurs sont des pulsions de mort. Les livres de la Sagesse l'ont dit, et avec toute l'inspiration divine qui les recommande. J'y ai lu par exemple « la tristesse fait accourir la mort » et le livre des Proverbes, qui collectionne nombre de maximes et de dictons, oppose joie et tristesse, lorsqu'il enseigne que « cœur joyeux donne santé florissante ; esprit attristé dessèche les os ».

C'est là d'ailleurs, pour celui qui est un peu perspicace sur lui-même, le constat de notre propre expérience. Et saint Thomas d'Aquin nous dit avec tout le calme de sa science, qui aligne ses raisons sans plus d'émotion : « La tristesse, plus que toutes les autres passions de l'âme, est nuisible au corps. La raison en est que la tristesse est opposée à la vie humaine par la spécificité même de son mouvement ». Qu'est-ce à dire sinon que la tristesse est une passion qui conduit à la mort, et qui s'oppose à la vie.

Et pensez-y vous-mêmes ! Quand vous êtes, pour je ne sais quelle raison, - et d'ailleurs plus d'une fois, on ne sait pas au fond pourquoi - tristounets, peïnés ou chagrinés, avez-vous envie de prier ? Avez-vous du courage pour rendre service, pour faire votre devoir, pour faire plaisir à ceux que vous aimez ? Ne vous sentez-vous pas au contraire tout d'un coup sur le point de tomber ? Ne vous sentez-vous pas sur le point de céder à la moindre occasion de péché ? Ne vous sentez-vous pas incapables, ou presque, de résister à la délectation de la chair ? Quand vous vous laissez aller à la tristesse, à ces pensées moroses, qui vous vieillissent et vous enlaidissent, le démon tourne autour de vous, et il a déjà réussi à vous placer sur son propre terrain, un terrain qu'il connaît trop bien, un terrain semé d'embûches, un terrain de mort, où l'issue est presque inexorable. Et c'est pourquoi saint Ignace recommande une vigilance toute particulière à l'égard de cette passion humaine, qui conduit souvent, il le sait, à la mort du péché.

Et quand bien même la tristesse ne conduirait pas à la mort de l'âme, elle amène toujours à un amenuisement de la vie. Ce qu'un autre proverbe nous dit comme suit : « Comme la teigne abîme le vêtement, et le ver ronge le bois, ainsi la tristesse nuit au cœur de l'homme ». Et non seulement elle abîme et fragilise notre cœur, mais aussi de tous ceux qui nous entourent, car la tristesse est tristement contagieuse.

*

J'ai dit que la tristesse est une passion de mort ; il faut dire maintenant comment s'en débarrasser. On trouvera, et ce n'est pas inutile, chez le docteur angélique, mais bien charnel et charnu aussi, d'étonnantes thérapies pour remédier au mal de la tristesse. Et il parle avec raison du sommeil et du bain qui rétablissent l'équilibre dans les humeurs du corps ; il souligne aussi l'importance des pleurs, qui permettent de répandre au-dehors ce qui, sans cela, resterait enfermé au-dedans. En d'autres termes, vous l'avez compris, bien pleurer rend plus léger.

Et puis, aussi quand même, une thérapie un peu plus spirituelle : c'est la prière et la contemplation de la vérité. Rien de tel, quand on est triste, de se ressaisir aussitôt, et de se jeter au pied de son lit pour crier du fond de notre détresse en direction de Marie. Saint Bernard l'a dit : « Si tu commences à t'enfoncer dans l'abîme de la tristesse ou du découragement, pense à Marie ». Parce que Marie, c'est l'antithèse du démon ; et demeurer sous sa protection, c'est respirer l'air vivifiant de sa joie et de son bonheur. Et d'ailleurs, vous l'avez sans doute déjà noté, combien d'oraisons de la liturgie qui demandent à Marie de nous délivrer des tristesses de la vie présente, et de nous faire participer à la joie de l'éternité.

Et puis enfin, dernier remède, il faut chasser de toute notre force la tristesse qui nous envahit, et finit par nous tuer. Il faut la bannir de notre vie, et ne pas lui laisser ne serait-ce qu'un petit coin dans notre cœur, car elle saura en ce cas s'infiltrer à notre insu dans les fibres les plus profondes de tout notre être, et le jour même, - on s'en rendra compte trop tard - elle aura pris toutes les commandes en main, et elle occupera tous les postes importants de l'être humain : la tête bien sûr, car c'est le premier qu'elle convoite ; et le cœur, cela va sans dire, mais jusque dans les yeux, sur le visage, dans les bras incapables de plus rien porter, et dans les pieds sans force pour avancer. Et après quand il faudra reprendre à cet ennemi de tristesse le terrain occupé, ce sera une autre paire de manches.

Alors soyons vigilants dès le début, et ne permettons pas à ce kamikaze qui entre souvent incognito dans notre âme, d'exploser tout notre être avec la bombe du mal-être de la tristesse.

*

Alors sans doute, les plus grincheux d'entre vous, ou les plus éclairés, je ne sais, m'attendent au tournant pour me déclarer qu'il y a tout de même de bonnes tristesses, auxquelles il est permis de se laisser aller ; et plus

même, par lesquelles il est vivement recommandé de se laisser entraîner. Je pense à la perte d'un ami, au deuil d'un frère ou d'une mère, au regret de nos péchés, à la tristesse, comme dit Léon Bloy, de ne pas être des saints, et de ne pas aimer le Christ autant qu'il le faudrait.

Seulement il y faut mettre deux nuances. Et la première, c'est précisément celle que le rose apporte au violet. C'est-à-dire qu'une bonne tristesse, aussi bonne soit-elle, ne doit jamais durer. Voilà par exemple deux semaines seulement qu'on est entré en Avent, et aujourd'hui c'est déjà la récréation qui nous invite à ne pas perdre cette joie, qui doit rester le mouvement de fond de notre âme, même si par-dessus certaines perturbations ne sont pas impensables, et même parfois bien souhaitables. Car une bonne tristesse reste un mouvement de mort ; et si elle se prolonge sans raison, elle risquerait de retirer l'élan vital à l'homme nouveau qui veut vivre en nous.



Le deuxième bémol que j'apporte, c'est la proportion dans nos journées des bonnes et des mauvaises tristesses. Je ne crois pas mentir en disant que dans un cas moyen, nos tristesses sont à 99 % mauvaises. En ce sens que si on s'attriste, c'est très souvent, voire même presque tout le temps, parce qu'on a été humilié, parce qu'on est jaloux, envieux des autres ; parce qu'on n'a pas goûté aux colloques avec Dieu, et parce que, même quand on a péché, on est triste plus par dépit, que parce qu'on s'est éloigné de Dieu, notre Ami. Qui s'attriste de ne pas être un saint ? Et qui s'attriste de ne pas être riche comme Crésus ? Pas d'illusion, bien chers frères, la seule tristesse qui nous ronge, c'est celle de notre égoïsme.

*

Alors, c'est le moment de faire un examen sur l'état de notre âme ; de prendre la résolution de bannir les mauvaises tristesses qui rident nos âmes, et les vieillissent ; qui rapetissent et affaiblissent notre esprit. « Dieu n'est pas morose », clame du fond de sa cellule un chartreux plein de joie ; il n'aime pas les troubles, la tristesse, et les « bonnets de nuit ». Dieu au contraire est la lumière et la joie. Et notre joie qui ne doit pas cesser, et que le monde ne peut nous retirer : notre joie, c'est d'être, dès maintenant et pour l'éternité, les vrais amis de Dieu.

Au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Abbé Louis-Marie Berthe
(homélie du 3^{ème} dimanche de l'Avent à Mantes-la-Jolie)

Pensées sur le Mariage de Saint Jean Chrysostome

Sainteté du Mariage

« Du reste, si le mariage et l'éducation des enfants devaient être un obstacle dans le chemin de la vertu, le Créateur de l'univers n'aurait pas fait rentrer cette institution dans le plan de la vie humaine, puisque c'eût été porter atteinte à ce qu'il y a d'essentiel et de capital dans cette vie. Non, mes bien-aimés, cela n'empêche pas l'homme de s'élever à la philosophie divine, pourvu qu'il pratique la sobriété ; souvent, au contraire, c'est un puissant secours pour réprimer les aveugles emportements de la nature et calmer la fureur des flots, de telle sorte que le navire arrive heureusement au port : c'est dans ce but que le Seigneur a donné cette consolation au genre humain. La vérité de mon enseignement ressort admirablement de l'exemple de ce juste. Enoch fut agréable à Dieu, dit l'Écriture, après qu'il eut engendré Mathusalem, et ce n'est pas peu de temps qu'il passa dans l'exercice de la vertu, puisqu'il vécut encore deux cents ans. »

Exhortation à la vertu et à la perfection pour les parents

« Ne passons point néanmoins sur ces considérations, mes bien-aimés, sans en faire l'application à notre conduite ; qu'elles nous forment à l'amour de la vertu, qu'elles nous fassent estimer par-dessus tout le bonheur de plaire à Dieu. Ne nous rejetons pas sur le gouvernement d'une maison, sur les sollicitudes que donnent une femme et des enfants, n'invoquons aucun autre prétexte pour nous disculper de notre négligence et de notre incurie ; n'allons pas redisant ces insipides paroles : J'appartiens au monde, je suis marié, j'ai le souci d'une famille. - C'est ce que beaucoup répètent, quand nous les exhortons aux nobles fatigues de la vertu, à l'étude approfondie ou du moins sérieuse et zélée de l'Écriture sainte. - Ce n'est pas mon affaire à moi, me dira-t-on ; ai-je quitté le monde ? ai-je embrassé l'état religieux ? - Que dites-vous, ô homme ? Des moines ont-ils donc seuls le privilège de plaire à Dieu ? Mais Dieu veut que tous les hommes se sauvent et parviennent à la connaissance de la vérité. (1 Tim., II, 4) ; il ne veut pas qu'un seul se regar-



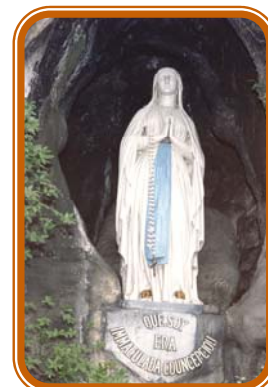
de comme dispensé de pratiquer la vertu. »

La Paix domestique. Rapport époux et épouse

« Que l'épouse ait recours à son époux, et que l'époux, au sortir des affaires et des préoccupations extérieures, trouve dans le cœur de son épouse comme un port assuré où il puisse trouver secours et consolation. L'épouse est l'auxiliaire de l'époux, elle l'y a été donnée comme une consolation et une force pour résister aux maux qui l'assiègent. Vertueuse et douce, l'épouse est la joie de son époux, non seulement parce qu'elle est sa compagne, mais parce qu'elle lui vient en aide dans toutes les circonstances. Elle lui rend tout léger et facile, elle lui cache les embarras du dehors et les mille difficultés qui naissent tous les jours au foyer domestique ; comme un pilote consommé, elle change par sa sagesse le tumulte de l'esprit en une sérénité parfaite, et sa prudence est la source d'une grande consolation. Deux âmes ainsi unies n'ont rien à craindre des choses et des événements. Avec la concorde, la paix et l'affection mutuelle, l'homme et la femme sont en possession de tous les biens ; ils n'ont pas à redouter les embûches et ils peuvent vivre en paix, derrière la muraille inexpugnable qui les protège, c'est-à-dire la concorde qui est selon Dieu. Grâce à cette vertu, ils sont plus fermes que le diamant et plus durs que le fer, ils naagent de plus en plus dans l'abondance et la richesse, ils marchent d'un pas ferme vers la gloire éternelle, ils se concilient toujours davantage la grâce de Dieu. Je vous en conjure donc, mettons cette concorde au-dessus de tous les biens et travaillons de toutes nos forces à maintenir dans nos demeures cette paix et cette tranquillité. Heureuses les maisons saintes où elles sont en honneur ! Les fils qui naîtront suivront les vertus de leurs pères et les serviteurs imiteront ces bons exemples. La vertu y fleurira partout, et avec la vertu la prospérité y établira sa demeure. Tout réussit à qui sait préférer les biens divins à tous les autres, et la main de Dieu qui nous prodigue abondamment toute chose, nous met à l'abri de toute sorte de chagrins. »

Petite chronique

8 décembre : Pour la fête de l'Immaculée Conception, la messe chantée est suivie pieusement par de nombreux fidèles. Et la procession qui suit, dans les rues de Conflans, vient offrir un filial hommage à la Vierge Marie. Un vin chaud vient couronner le tout et nous réchauffer...



20 décembre : Deux de nos catéchumènes, entourées de leurs enfants et petits-enfants, reçoivent la grâce du baptême. Deo Gratias !

25 décembre : Une chapelle pleine pour cette veillée de Noël bien recueillie, aidés que nous sommes par des Noëls traditionnels en polyphonie...

25 janvier : Monsieur Jean-Yves Nerriec, de l'association Mission Angelus, vient nous encourager à évangéliser les musulmans, après nous avoir retracé son propre parcours. A la clef de cette mission : quelques questions qui viennent mettre le doigt sur les « vides » de l'islam. En particulier, demander aux musulmans : quel est ton rapport avec Dieu ? Qui va donc te sauver ?

Carnet

baptêmes : le 20 décembre, Madame Micheline Bruna et Madame Nicole Thiebault.
le 30 décembre, Clémence Slavik.
le 31 janvier 2015, Joseph-Marie Devaux.
le 1^{er} février, Agathe Hennequin.

sépultures : le 13 janvier 2015, Madame Pascal.
le 24 janvier, Monsieur Jean Chevallier



Chers fidèles,

La Communauté du Prieuré Saint-Jean vous remercie bien sincèrement pour votre générosité manifestée par votre contribution aux charges de fonctionnement et d'entretien de toutes natures, tant par votre obole au denier du culte que par vos dons.

Soyez assurés de notre dévouement et de nos prières.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

janvier : les chrétiens d'Orient persécutés et martyrisés.
février : le salut de la France.
mars : la conversion des pauvres pécheurs.
avril : le Pape et les évêques.
tous les vendredis : la conversion des musulmans.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

janvier : les écoles catholiques.
février : les familles brisées.
mars : les souffrants et les plus démunis.
avril : la propagation de la foi catholique.

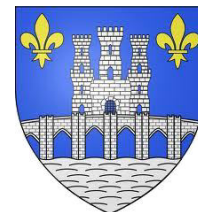


Chapelle Sainte-Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

(face au parking de la mairie)

Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint-Mathias

Dimanche : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.

Mercredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte-Honorine

Dimanche : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.

Jeudi : 8h30 Messe.

Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(1^{er} samedi du mois : 8h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine : 01 34 90 15 40

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean :

01 30 33 58 07

adresse électronique : louismarie.berthe@gmail.com

Une permanence est assurée le samedi (*uniquement sur rendez-vous*) : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dates à retenir

Février

samedi 7 : Récollecion spirituelle.

vendredi 13 : Cours de doctrine approfondie.

samedi 14 : Réunion des Amis de Saint-Augustin.

mercredi 18 : **Cendres**

Messe chantée à Sainte-Honorine à 18h30.

vendredi 20 : Réunion de la Milice de Marie.

samedi 21 : Journée travaux.

vendredi 27 - Sainte Honorine : Messe chantée à 18h30.

samedi 28 : Ménage de la chapelle Sainte-Honorine.

Mars

dimanche 1^{er} : Pèlerinage à sainte Honorine.

dimanche 8 : Récollecion de Carême
prêchée par M. l'abbé Baudot.

vendredi 13 : Cours de doctrine approfondie.

samedi 14 : Réunion des Amis de Saint-Augustin.

dimanche 15 : Pèlerinage à la sainte Tunique d'Argenteuil.
Quête pour les écoles.

jeudi 19 - Saint Joseph : Messe chantée à 18h30, suivie du renouvellement de la consécration à saint Joseph de la FSSPX.

vendredi 20 : Réunion de la Milice de Marie.

samedi 21 : Journée travaux.

mercredi 25 - Annonciation

Messe chantée à Sainte-Honorine à 18h30.

vendredi 27 : Cours de doctrine approfondie.

samedi 28 : Grand ménage (chapelle Sainte-Honorine).

dimanche 29 : Dimanche des Rameaux.
Passage à l'heure d'été.

HORAIRES DE LA SEMAINE SAINTE

Jeudi-Saint - 2 avril

Chapelle Sainte-Honorine

18h30 : Confessions.

19h00 : Messe chantée, suivie du dépouillement de l'autel et de l'adoration au reposoir jusqu'à 24h00.
Confessions pendant l'adoration jusqu'à 22h00.

Vendredi-Saint - 3 avril

Chapelle Saint-Mathias

14h00 : Confessions.

15h00 : Chemin de Croix.

Chapelle Sainte-Honorine

17h00 : Confessions.

18h00 : Chemin de Croix.

19h00 : Fonction liturgique
et chant de la Passion.

Samedi-Saint - 4 avril

Chapelle Sainte-Honorine

10h00/12h00 - 14h00/18h00 : Confessions.

22h00 : Vigile pascale.

0h00 : Messe de la Résurrection.

dimanche 5 avril - PÂQUES.

Messes aux heures habituelles.

Autres dates

dimanche 17 mai : Premières communions.

samedi 30 mai : Confirmations à Jouy-Mauvoisin.

dimanche 31 mai : Communions solennelles.